

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an 2025, le 23 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 19 septembre 2025 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Charlotte de VILLIERS, Virginie AUDUREAU, Sylvie BOUDAUD, Alexandra FONTENEAU, Vincent MICHEL, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Cyril RAUTURIER, Henri RETAILLEAU.

Ont donné pouvoir :

Sylvie CAILLAUD à Virginie AUDUREAU

Geoffrey PUAUD à Vincent MICHEL

Absents : Éric RETAILLEAU, Claude GELOT, Laurence MICHOT

Secrétaire de séance : Laydie PASQUIER

**2025-45-01 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU QUARTIER D'HABITATION LES JARDINS DU PATI 2 –
ATTRIBUTION DES LOTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles R. 2123-1, R. 2131-12, L. 2123-1 ;

Vu la convention de mandat signée en date des 19 juillet et 1^{er} août 2022 par laquelle la commune a confié à Vendée Expansion - SPL une mission de mandat pour l'aménagement du quartier d'habitation Les Jardins du Pâti 2 ;

Vu les rapports d'analyse des offres ;

Monsieur le Maire rappelle s'agissant des marchés de travaux relatifs à l'aménagement du quartier d'habitation Les Jardins du Pâti 2 :

- qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 29 mai 2025 dans le journal d'annonces légales Ouest France Vendée ainsi que sur le profil acheteur <https://www.achatpublic.com>. La date limite de remise des offres était fixée au 30 juin 2025 à 12h00. Le dossier de consultation des entreprises a également été mis en ligne sur ce profil acheteur,
- que suite à l'analyse des offres, il a été décidé par délibération en date du 21 juillet 2025 de déclarer sans suite pour motif d'intérêt général d'ordre juridique le lot 1 « Voirie et réseaux divers »,
- que s'agissant du lot 1, un nouvel avis d'appel public à la concurrence a été publié le 25 juillet 2025 dans le journal d'annonces légales Ouest France Vendée ainsi que sur le profil acheteur <https://www.achatpublic.com>. La date limite de remise des offres était fixée au 26 août 2025 à 12h00. Le dossier de consultation des entreprises a également été mis en ligne sur ce profil acheteur,
- Que suite à l'analyse des offres, conformément à l'article 11 du règlement de consultation des deux consultations, le pouvoir adjudicateur a décidé de procéder à une négociation financière avec l'ensemble des soumissionnaires ayant remis une offre. Les courriers ont été mis en ligne sur le profil acheteur <https://www.achatpublic.com> le 8 septembre 2025. La date limite de remise des offres négociées était fixée au 11 septembre 2025 à 17h00.

Suite de l'analyse des offres et conformément au classement proposé, les entreprises ayant déposé les offres économiquement les plus avantageuses sont les suivantes :

- ⇒ Lot 1 : Travaux de VRD : entreprise FABRICE TP/DELLTRA pour un montant HT de 705 000,00 €
- ⇒ Lot 2 : Contrôle réseaux : entreprise A3SN pour un montant HT de 19 040,00 €,
- ⇒ Lot 3 : Aménagements paysagers
 - Marché de base : entreprise ARBORA pour un montant HT de 69 900,00 €,
 - Marché de base + PSE 1 (Apport de terre végétale) : entreprise ARBORA pour un montant HT de 76 200,00 €,
- ⇒ Lot 4 : Poste de refoulement
 - Marché de base : entreprise PVE pour un montant HT de 39 790,00 €,
 - Marché de base + PSE 1 (Ventouse sur réseau) : entreprise PVE pour un montant HT de 43 704,00 €,
 - Marché de base + PSE 2 (Dispositif anti-bélier) : entreprise PVE pour un montant HT de 42 280,00 €,
 - Marché de base + PSE 1 + PSE 2 : entreprise PVE pour un montant HT de 46 194,00 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- valide le classement des offres des rapports d'analyse des offres,
- décide d'attribuer les lots aux entreprises suivantes :
 - ⇒ Lot 1 : Travaux de VRD : entreprise FABRICE TP/DELLTRA pour un montant HT de 705 000,00 €,
 - ⇒ Lot 2 : Contrôle réseaux : entreprise A3SN pour un montant HT de 19 040,00 €,
 - ⇒ Lot 3 : Aménagements paysagers : entreprise ARBORA pour un montant HT de 69 900,00 € (marché de base),
 - ⇒ Lot 4 : Poste de refoulement : entreprise PVE pour un montant HT de 39 790,00 € (marché de base).
- autorise Monsieur Le Président Directeur Général de Vendée Expansion - SPL à signer et notifier les marchés, et prendre toutes décisions et signer tous actes afférents à l'exécution des présentes dans le cadre de la convention de mandat signée entre Vendée Expansion - SPL et la commune de Saint Mars La Réorthe,

Monsieur le Maire précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire
Patrice BERTRAND

Signé électroniquement par : Patrice
Bertrand
Date de signature : 24/09/2025
Qualité : Maire de Saint Mars la
Réorthe

